

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE
 PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 20 mars 2007
 Heure..... 18 h
 Lieu Salon du personnel

PRÉSENCES — 82 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: — L'assemblée est ouverte à 18 h 15

Myriam Zaidi, présidente de l'AGECA, adresse un mot aux membres de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Position du SPECA face au mouvement étudiant
 - 2.1 Période d'informations
 - 2.2 Décisions à prendre

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Marie-José Dutil propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. POSITION DU SPECA FACE AU MOUVEMENT ÉTUDIANT

2.1 Période d'informations

Annette Gélinas et Michel Desmarais font état du déroulement des discussions tenues avec le Collège depuis que la perspective d'une levée de cours des étudiants le 22 mars 2007 est connue. Annette Gélinas présente ensuite, à partir du document intitulé *Documents pertinents à l'application locale de la loi 43*, les enjeux auxquels le SPECA et ses membres sont confrontés (compte tenu de la Loi 43) et informe l'assemblée syndicale de la teneur de la proposition que l'exécutif lui soumet.

2.2 Décisions à prendre

Recommandation 6

Attendu l'appui historique du SPECA, de la FNEEQ, de la CSN et de tous les groupes progressistes au gel des frais de scolarité de l'enseignement supérieur pour tendre vers une annulation de ceux-ci;

attendu la proposition adoptée par l'assemblée générale de l'AGECA prévoyant, pour le 22 mars 2007, une levée de cours et la tenue de piquets de grève de 7 heures à 11 heures ladite journée;

attendu l'odieuse loi 43 (projet de loi 142) à laquelle nous sommes confrontés comme organisation et comme individus;

attendu les discussions qui ont eu lieu entre l'AGECA et le SPECA visant à permettre, au SPECA et à ses membres, de remplir leurs obligations dans le plus grand respect possible des étudiantes et des étudiants;

attendu que la réussite de toutes les étudiantes et tous les étudiants demeure toujours pour nous une priorité – priorité reconnue par la Loi;

il est proposé que le 22 mars 2007, les enseignantes, les enseignants et le SPECA gèrent ainsi leurs

responsabilités :

1. toutes les enseignantes et tous les enseignants ayant des cours ou autres activités prévues entre 8 heures et 11 heures entreront au collège avant 7 heures. Pour les autres, l'accès au collège se faisant sans contrainte après 11 heures, ils arriveront au moment où ils le jugeront opportun;
2. les enseignantes et les enseignants demeurant responsables de l'organisation des activités d'enseignement (apprentissage, évaluation, etc.), ils verront à le faire en favorisant la réussite du plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Proposée par Jean Miron
Appuyée par André Vincent
Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 18 h 50.

présidente

secrétaire